

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 mars 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DASCO 12 - DFPE** Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e).

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Nawel OUMER, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention précaire de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e) ou son représentant, pour la réalisation, par celle-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école maternelle 18, rue Richomme et sur celle de la crèche collective 20, rue Richomme (18e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**